

## « VILLA AUREA »

---

### NANTES

## Construction d'ensemble immobilier de 13 logements intermédiaires et individuels

# NOTICE DESCRIPTIVE Bâtiments C2 et C3 4 logements en PSLA

Conforme à la notice type publiée en annexe à l'arrêté du 10 mai 1968 suivant les prescriptions du 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article du décret N° 67.1166 du 22.12.1967 portant l'application de la loi n° 03.11.1967 modifié.

Les ouvrages seront réalisés selon les dispositions du permis de construire et des plans d'exécution. Néanmoins, des réajustements résultant d'impératifs techniques et esthétiques sont susceptibles d'intervenir quant aux indications portées sur les plans et aux marques des équipements prévus.

Le Maître d'Ouvrage et le Maître d'œuvre se réservent le droit d'effectuer les rectifications nécessaires, sous réserve de n'affecter d'aucune façon la qualité générale de l'immeuble.

**Maître d'Ouvrage :** La Maison Familiale de Loire Atlantique  
Allée Jean RAULO  
BP 90069  
44 814 SAINT-HERBLAIN

## 1 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

### Préambule :

Le bâtiment respecte la RT 2012.

(Arrêté du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments)

### 1.1 - INFRASTRUCTURES

#### 1.1.1. - Fouilles

Réalisées en trous et rigoles pour fondations, après mise à niveau de la plateforme.

#### 1.1.2. - Fondations

Fondations en béton armé selon calcul de l'ingénieur structure, sur la base du rapport d'étude géotechnique.

### 1.2 - MURS ET OSSATURE

#### 1.2.1. - Murs du sous-sol

Sans objet.

#### 1.2.2. - Murs de façades

Ossature par murs porteurs et piliers en béton armé et/ou ossature bois suivant plans et étude béton armé, revêtus sur leur face extérieure, selon localisation, de :

- Enduit (aspect et teinté selon choix de l'Architecte),
- Bardage ardoise (teinté selon choix de l'Architecte),

Isolation thermique par l'intérieur et/ou par l'extérieure suivant plans, conforme à la réglementation en vigueur.

#### 1.2.3. - Murs pignons

Identiques aux murs de façade.

#### 1.2.4. - Murs mitoyens

Entre chaque appartement d'un même niveau, séparation par un mur en béton banché ou maçonnerie, conforme à la réglementation acoustique.

#### 1.2.5. - Murs extérieurs divers

Acrotères en béton armé revêtement dito façades.

#### 1.2.6. - Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Poteaux et poutres en béton armé, murs en béton armé ou maçonnerie de parpaings.

#### 1.2.7. - Murs ou cloisons séparatifs

voir articles 1.2.4 et 1.4.

### 1.3. - PLANCHERS

#### 1.3.1. - Plancher sur étage courant

Planchers en dalle pleine de béton armé ou poutrelles-hourdis, avec finition apte à recevoir les revêtements de sols.

#### 1.3.2. - Planchers sous terrasse

Planchers en béton armé, épaisseur suivant étude Béton Armé, recevant en surface l'isolation thermique et l'étanchéité prévues à l'article 1.8.1.

#### 1.3.3. - Planchers des balcons

Sans objet.

**1.3.4. - Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés**

Sans objet.

**1.3.5. - Planchers sur locaux collectifs non chauffés ou ouverts**

Sans objet.

**1.4. - CLOISONS DE DISTRIBUTION**

**1.4.1. - Entre locaux**

Cloisons sèches de type placostil ou équivalent constituées de plaques de plâtre sur rail et montant avec incorporation de laine minérale (épaisseur totale de 72 cm ou 98 cm selon localisations) ou mur béton armé ou mur maçonné.

Les cloisons plaques de plâtre des salles de bains et salles d'eau seront traitées avec des parements hydrofuges.

**1.5. - ESCALIERS**

**1.5.1. - Escaliers**

1.5.1.1. - Escaliers communs : Escalier béton armé ou bois, avec nez-de-marche anti dérapant.

1.5.1.2. - Escaliers intérieurs privatifs : Escalier bois lasurés pour les logements duplex.

**1.5.2. - Escaliers de secours**

Sans objet.

**1.6. - CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION**

**1.6.1. - Conduits de fumée des locaux de l'immeuble**

Conduit concentrique individuel permettant l'amenée d'air et l'évacuation des produits de combustion de chaque chaudière.

**1.6.2. - Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble**

Évacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée cuisine, salle de bain, salle d'eau et WC.

Rejet d'air de chaque caisson individuel en toiture ou en façade de chaque bâtiment (suivant plans)

**1.6.3. - Conduits d'air frais**

Entrées d'air neuf dans les menuiseries ou coffres de volets roulants en façade dans les pièces principales.

**1.6.4. - Conduits de fumée de chaufferie**

Néant

**1.6.5. - Ventilation Haute de chaufferie**

Néant

**1.7. - CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS**

**1.7.1. - Chutes d'eaux pluviales**

Evacuation des terrasses inaccessibles et accessibles en étage par chutes en Alu laqué ou PVC disposées en façade ou en gaines techniques dans les logements, suivant plan architectural, depuis la sous face des toitures et terrasses jusqu'au réseau horizontal enterré.

### **1.7.2. - Chutes d'eaux usées**

Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures, jusqu'aux réseaux horizontaux.

Ces chutes peuvent faire l'objet de dévoiements horizontaux en plafond de certaines pièces avec encoffrement dans des soffites ou des faux plafonds.

### **1.7.3. - Canalisations en sous-sol**

Réseau en PVC enterré sous la dalle du rez-de-chaussée, reprenant les descentes verticales.

## **1.8. - TOITURE**

### **1.8.1. - Charpente couverture accessoires**

Charpente bois traditionnelle suivant études, avec traitement insecticide et fongicide.

Couverture ardoises (aspect et teinté au choix de l'architecte).

Panneau photovoltaïque sur les toitures de chaque maison (suivant plans)

### **1.8.2. - Étanchéité et accessoires**

#### 1.8.2.1. - Terrasse non accessible

Sans objet.

#### 1.8.2.2. - Terrasses accessibles des logements

Étanchéité réalisée par revêtement bitume élastomère ou équivalent, recevant éventuellement un isolant thermique, avec protection par dalles préfabriquées en béton posées sur plots.

### **1.8.3. - Souches de cheminées, ventilation et conduits divers**

- En toiture : souches en zinc ou éléments maçonnés.

## **2 - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS**

### **2.1. - SOLS ET PLINTHES**

#### **2.1.1. - Sols et plinthes des logements (pièces sèches et humides)**

Pose d'un revêtement souple type PVC, compris plinthes bois, classement minimum U2sP3.

Cas particulier des pièces au RDC sauf chambres :

Pose d'un carrelage grès émaillé. Coloris au choix dans la gamme du promoteur. Dimensions 30 cm X 30 cm ou 33cm X 33 cm. Plinthes de carrelage assorties.

### **2.2. - REVETEMENTS MURAUX** (autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures)

#### **2.2.1. - Revêtements muraux des pièces humides**

##### 2.2.1.1. - Salles d'Eau / Salles de Bains

Revêtement mural en faïence blanche format 20 x 20 cm, toutes hauteur en périphérie des douches et baignoires.

##### 2.2.1.2. - Cuisines

Revêtement mural en faïence blanche format 20 x 20 cm, sur 60 cm au-dessus des éviers.

##### 2.2.1.3. - WC

Revêtement mural en faïence blanche format 20 x 20 cm, sur 40 cm au-dessus des lave-mains.

### **2.2.2. - Revêtements muraux dans autres pièces**

Sans objet.

## **2.3. - PLAFONDS** (sauf peintures et tentures)

### **2.3.1. - Plafonds des pièces intérieures**

Sous face des planchers béton, ragrés, avec enduits de surfacage. Localement, suivant les dispositions techniques, faux plafonds ou caissons suspendus en plaque de plâtre.

### **2.3.1. - Plafonds des séchoirs à l'air libre**

Sans objet.

### **2.3.2. - Plafonds des loggias**

Sans objet.

### **2.3.3. - Sous face des balcons**

Sans objet.

## **2.4. - MENUISERIES EXTERIEURES**

### **2.4.1. - Menuiseries extérieures des logements**

Les fenêtres, portes fenêtres seront en PVC plaxé, de couleur blanche à l'intérieur et grise à l'extérieur, avec une étanchéité à l'air, à l'eau et au vent, conforme à la réglementation en vigueur.

Le châssis du séjour sera coulissant ou battant, suivant plans.

Le vitrage de la salle de bains sera translucide.

Les châssis de toiture seront de type Velux GGL confort ou équivalent

## **2.5. - FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS,**

### **2.5.1. - Logements**

Les ouvertures extérieures des logements notées «VR» ou «VRE» sur les plans, seront équipées de volets roulants dans coffre type bloc baie avec tablier PVC ou aluminium gris.

Les volets roulants des baies seront à manœuvre manuelle.

Les ouvertures extérieures des logements notées «VB» sur les plans, seront équipées de volets battants en bois à manœuvre manuelle.

Les châssis de toiture situés dans les chambres seront équipés d'un store d'occultation intérieur à commande manuelle.

## **2.6. - MENUISERIES INTERIEURES**

### **2.6.1. - Huisseries et bâtis**

Huisseries ou cadre en bois ou métal.

### **2.6.2. - Portes intérieures**

Portes à âme alvéolaire, parements prépeints. Poignée métallique, serrure à canon de sûreté pour les portes d'entrée.

Serrures à clé pour les chambres et verrou pour les Salles de Bains, Salles d'Eau et WC.

### **2.6.3. - Impostes en menuiserie**

Sans objet.

### **2.6.4. - Portes de placards**

Portes coulissantes ou battante (suivant plan) de type SOGAL ou équivalent.

**2.6.5. - Mouures et habillages**

Sans objet.

**2.6.6. - Trappe de visite**

Sans objet.

**2.6.7. - Butées de portes**

Butées de portes en caoutchouc dans toutes les pièces, selon nécessité.

**2.6.8. - Mobiliers**

Sans objet

**2.6.9. - Châssis vitrés**

Sans objet

**2.6.10. - Boites aux lettres**

Extérieur et individuelle.

**2.7. - SERRURERIE ET GARDE-CORPS**

**2.7.1. - Garde-corps**

Pour les terrasses : garde-corps métallique ou bois, suivant le projet architectural et les indications du permis de construire.

**2.7.2. - Grilles de protection des baies**

Sans objet.

**2.7.3. - Ouvrages divers**

Sans objet.

**2.8. - PEINTURES, PAPIER, TENTURES**

**2.8.1. - Peintures extérieures et vernis**

2.8.1.1. - Sur menuiseries

Sans objet.

2.8.1.2. - Sur fermetures et protections

Sans objet.

2.8.1.3. - Sur ouvrages serrurerie

Sans objet.

2.8.1.4. - Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafonds des loggias, sous face et rive des balcons

Voir articles 2.3.2 et 2.3.3.

2.8.1.5. - Sur lisses et garde-corps des balcons en bois exotique éventuels

Sans objet.

**2.8.2. - Peintures intérieures**

2.8.2.1. - Sur menuiseries

Après préparation, application de deux couches d'une peinture blanche.

2.8.2.2. - Sur murs et cloisons

Après préparation, application de deux couches d'une peinture blanche.

2.8.2.3. - Sur plafonds

Après préparation, application de deux couches d'une peinture blanche.

2.8.2.4. - Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Après préparation, application de deux couches d'une peinture blanche.

### **2.8.3. - Papiers peints sur murs**

2.8.3.1. - Sur murs  
Sans objet.

2.8.3.2. - Sur plafonds  
Sans objet.

### **2.8.4. - Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.)**

2.8.4.1. - Sur murs  
Sans objet.

2.8.4.2. - Sur plafonds  
Sans objet.

## **2.9. - EQUIPEMENTS INTERIEURS**

### **2.9.1. - Equipements ménagers**

2.9.1.1. - Bloc évier – robinetterie  
Évier inox posé sur meuble en mélaminé avec 2 portes et tablette intérieure ou emplacement machine à laver suivant plan.  
Robinetterie avec mitigeur chromé à disque céramique

2.9.1.2. - Appareils et mobilier  
Néant

2.9.1.3. - Evacuation des déchets  
Néant

2.9.1.4. - Armoire sèche-linge  
Néant

### **2.9.2. - Equipements sanitaires et plomberie**

2.9.2.1. - Distribution eau froide  
Depuis le branchement général un réseau alimente chaque logement à partir d'un local technique AEP ou via des citerneaux individuel.  
Manchette en attente pour pose de compteurs individuels.  
Distribution encastrée en polyéthylène en dalles sous fourreau réticulé.  
Raccordement des appareils en cuivre apparent ou multicouche.

2.9.2.2. - Distribution eau chaude collective et comptage  
Sans objet.

2.9.2.3. - Production et distribution d'eau chaude individuelle  
Production d'eau chaude assurée par chaudière individuelle, dimensionnement suivant le type d'appartement.

2.9.2.4. - Evacuations  
Réalisées par tuyaux PVC en apparent, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

2.9.2.5. - Distribution gaz  
Via un placard technique gaz (avec compteurs individuels) ou coffret individuel, en tube cuivre cheminant en façade des bâtiments.  
Distribution encastrée dans les dalles sous fourreau ou apparent en tube cuivre jusqu'à la chaudière et robinet de gaz cuisine.

2.9.2.6. - Branchements en attente

2.9.2.7. - Appareils sanitaires

- Sanitaires (selon plans) :

- WC en grès émaillé blanc, équipé d'un abattant double du même ton avec mécanisme silencieux et économiseur d'eau.
- Lavabo sur colonne en SDB
- Receveur de douche en céramique ou acrylique
- baignoire acrylique

2.9.2.8. - Robinetterie

- Mitigeur chromé à disque céramique
- Robinet thermostatique dans les douches et les baignoires

2.9.2.9. - Accessoires divers

Sans objet

### **2.9.3. - Equipements électriques conformes à la NFC 15100**

2.9.3.1. - Type d'installation

Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons.

Appareillage encastré de type MOSAIC (LEGRAND) ou équivalent.

Les plafonniers ou appliques seront livrés avec un socle DCL.

Un tableau d'abonné.

2.9.3.2. - Puissance à desservir :

- T1 au T2: 6 KVA
- T3 au T5: 9 KVA

2.9.3.3. - Equipement de chaque pièce

- Séjour

- 1 point lumineux.
- 5 Prises de courant 10/16A selon norme NFC 15100.
- 1 prise T.V.
- 1 prise téléphone

- Chambre principale

- 1 point lumineux simple allumage.
- 4 prises de courant 10/16 A dont 1 à 1,2m du sol.
- 1 prise TV/FM.
- 1 prise téléphone.

- Autres chambres

- 1 point lumineux simple allumage.
- 3 prises de courant 10/16 A.
- 1 prise téléphone.

- Cuisine

- 1 point lumineux.
- 6 prises de courant 10/16 A (dont 4 positionnées à 1,20 m de hauteur).
- 1 sortie de câble 32 A (Cuisinière, plaque)
- 3 prises spécialisées (lave-linge, lave-vaisselle, four : implantations suivant plans)
- 1 prise de courant 10/16 A à hauteur pour la hotte

- SDE/SDB  
1 point lumineux simple allumage en plafond et une alimentation pour meuble  
1 prise de courant 10/16 A positionnée en hauteur  
1 prise à 1,2m du sol
- W.C.  
1 point lumineux simple allumage.  
1 prise à 1,2m du sol
- Dégagement  
1 point lumineux en va-et-vient ou BP poussoir  
1 prise de courant 10/16 A.
- Balcon ou terrasse de l'immeuble (concerne uniquement celui ou celle donnant sur le séjour)  
1 point lumineux simple allumage avec applique.  
1 prise de courant 10/16 A étanche
- Divers  
1 prise de courant 10/16 A positionnée à proximité de chaque chaudière

#### 2.9.3.4. - Sonnerie des portes palières

Sonnerie dans l'entrée de chaque appartement commandée par bouton poussoir porte étiquette disposé sur le palier des logements.

### **2.9.4. - Chauffage - Cheminées – Ventilation**

#### 2.9.4.1. - Type d'installation

Chauffage par chaudières individuelles gaz à condensation avec ventouse selon plan.

Puissance selon étude du technicien.

Thermostat d'ambiance avec programmation horaire, positionné dans le séjour

#### 2.9.4.2. - Températures garanties dans les pièces :

Salle de bain et salle d'eau : 20°C

Autres pièces de vie : 19°C

#### 2.9.4.3. - Appareils d'émission de chaleur

Radiateur acier à eau chaude

Sèche-serviette à eau chaude dans salle d'eau ou salle de bains.

#### 2.9.4.4. - Conduits de fumée

Ventouse individuelle.

#### 2.9.4.5. - Conduits et prises de ventilation

Extraction d'air dans cuisine, salle d'eau, WC et cellier. Ces bouches seront raccordées au caisson individuel de chaque logement

#### 2.9.4.6. - Conduits et prises d'air frais

Arrivée d'air frais par entrées hygroréglables situées au niveau des châssis ou coffres de volets roulants.

La nature, le nombre des bouches hygroréglables et leur débit seront conforme à la réglementation en vigueur.

### **2.9.5. - Equipement intérieur des placards**

2.9.5.1. - Placards  
Sans objet.

2.9.5.2. - Pièces de rangement  
Sans objet.

### **2.9.6. - Equipement des télécommunications**

2.9.6.1. - Radio TV  
Nombre et implantations des prises suivant article 2.9.3.3  
Raccordement sur l'antenne collective ou individuelle.

2.9.6.2. - Téléphone  
Nombre et implantations des prises suivant article 2.9.3.3

2.9.6.3. - Commande d'ouverture de la porte principale de l'immeuble  
Sans objet

### **2.9.7. - Autres équipements**

Sans objet.

## **3 - ANNEXES PRIVATIVES**

### **3.1. - CAVES (Rangements extérieurs)**

Sol en béton.  
Murs en bois avec bardage.  
Couverture métallique.  
Porte incorporée en bois.

### **3.2. - BOX ET PARKINGS COUVERTS**

Sans objet.

### **3.3. - PARKINGS EXTERIEURS**

Sol en enrobé.  
Délimitation des emplacements par bandes peintes.  
Numérotation des places par peinture au pochoir.

## **4 - PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE**

Sans objet

## **5 - EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE**

### **5.1. - ASCENSEUR**

Sans objet

### **5.2. - CHAUFFAGE - EAU CHAUDE**

Par chaudière à condensation.

### **5.3. - TELECOMMUNICATIONS**

#### **5.3.1. - Téléphone**

Fourreaux et distribution verticale depuis local technique opérateur. Liaison avec chaque logement jusqu'aux joncteurs. Raccordement par les services France Télécom sur le réseau public.

#### **5.3.2. - Antenne TV et radio**

Antenne collective ou individuelle, réception TNT.

### **5.4. - RECEPTION ET STOCKAGE DES ORDURES MENAGERES**

Conteneurs enterrés sur l'espace public, à proximité des bâtiments.

### **5.5. - VENTILATION MECANIQUE**

Ventilation mécanique des logements pour extraction dans les pièces humides. Extracteur individuel disposé en faux plafond des celliers ou des SDB de chaque logement. Rejet d'air sur extérieur par sortie en toiture ou en façade

### **5.6. - ALIMENTATION EN EAU**

#### **5.6.1. - Comptages généraux**

Sans objet : comptages posés par le concessionnaire.

#### **5.6.2. - Surpresseur, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau**

Sans objet.

#### **5.6.3. - Colonnes montantes**

Sans objet.

#### **5.6.4. - Branchements particuliers**

Pose des comptages par le concessionnaire.

### **5.7. - ALIMENTATION GAZ**

#### **5.7.1. - Comptage des services généraux**

Pose des comptages par le concessionnaire.

#### **5.7.2. - Colonnes montantes**

Sans objet.

#### **5.7.3. - Branchement et comptages particuliers**

Pose des comptages par le concessionnaire.

### **5.8. - ALIMENTATION ELECTRIQUE**

#### **5.8.1. - Comptage des services généraux**

En local technique. Pose des comptages par le concessionnaire.

#### **5.8.2. - Colonnes montantes**

Sans objet.

#### **5.8.3. - Branchement et comptages particuliers**

Compteurs individuels en gaines palières et disjoncteurs d'abonnés suivant norme EDF dans les appartements dans un tableau d'abonné.

## **6 - PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE**

### **6.1. - VOIRIE**

#### **6.1.1. - Voirie d'accès**

Application d'une couche de roulement en enrobés bitumineux après mise en place de gravier tout-venant et d'une couche de réglage sur l'ensemble des voiries internes.

#### **6.1.2. - Trottoirs**

Suivant préconisations des services publics

#### **6.1.3. - Parkings visiteurs**

Sans Objet

### **6.2. - CIRCULATION DES PIETONS**

#### **6.2.1. - Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours**

Dans la continuité des trottoirs décrits à l'article 6.1.2, les cheminements sont prolongés jusqu'aux halls par des circulations pour piétons sur terrain plein : revêtement en enrobés ou en béton balayé ou dalles de béton désactivé suivant projet architectural.

### **6.3. - ESPACES VERTS**

Aménagement des espaces verts par plantation d'arbres, d'arbustes et fleurs, conformément au projet architectural.

Les espaces verts non couverts de végétation arbustive seront engazonnés après apport de terre végétale.

### **6.4. - AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Sans objet.

### **6.5. - ECLAIRAGE EXTERIEUR**

#### **6.5.1. - Signalisation de l'entrée de l'immeuble**

La signalisation se fera par foyers lumineux en applique en quantité suffisante pour assurer la sécurité des personnes. Numérotation de voirie en façade.

#### **6.5.2. - Eclairage des voiries - espaces verts, jeux et autres**

Alimentation en électricité et éclairage : alimentation électrique par un réseau souterrain. Branchement jusqu'aux colonnes montantes pour les immeubles.

Eclairage par candélabres sur mâts ou bornes au sol, pour les voiries et parkings, conforme PMR.

### **6.6. - CLOTURES**

Clôture bois suivant plans.

### **6.7. - RESEAUX DIVERS**

#### **6.7.1. - Eau**

**Alimentation en eau potable** : mise en œuvre de ce réseau suivant les indications des services techniques de Nantes Métropole. Branchement réalisé par la compagnie distributrice des eaux

#### **6.7.2. - Gaz**

Le branchement est réalisé par GRDF à partir du réseau de distribution publique.

**6.7.3. - Electricité**

Le branchement est réalisé par ENEDIS à partir du réseau de distribution publique.

**6.7.4. - Poste d'incendie, extincteurs**

Néant

**6.7.5. - Egouts**

**Assainissement des eaux usées et eaux vannes :** suivant les règles de constructions et indications des services techniques de la Mairie et de l'Equipement. Raccordement au réseau public

**6.7.6. - Epuration des eaux**

Sans objet

**6.7.7. - Télécommunication**

**Réseau des télécommunications :** fourniture et pose d'un réseau principal (y compris chambres de tirage France Télécom) suivant règles en vigueur et consultation des services intéressés.

**6.7.8. - Drainage du terrain**

Néant

**6.7.9. - Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux**

**Assainissement des eaux pluviales :** suivant les règles de constructions et indications des services techniques de la Mairie et de l'Equipement.

Nota :

*Le Maître d'Ouvrage se réserve tout droit de modifier certaines prestations suite à d'éventuelles disparitions de fabrication ou de fournisseurs, ou par nécessités techniques, ceci relevant donc de forces majeures. Les matériaux sont cités dans le présent descriptif pour en définir le genre ou la qualité.*

*Ils pourront être modifiés et remplacés par des matériaux de genre ou qualité analogue.*

Le Réserveant,

Le Réserveataire,